

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES EXAMENS  
ET CONCOURS

ARRETE n° 2017 - <sup>10'22'5</sup> /MENA/SG/DGEC portant proclamation de la liste des élèves admis au concours d'entrée en classe de sixième option Enseignement et la Formation techniques et professionnels dans les établissements publics et privés conventionnés d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels au titre de l'année scolaire 2017-2018.

14 SEP 2017

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION



Visa OURENALLA

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
- VU le Décret n° 2015-683/PRES-TRANS/PM/MENA/MESS du 29 mai 2015 portant organisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires et du concours d'entrée en classe de sixième ;
- VU l'Arrêté n° 2015-0195/MENA/SG/DECEB du 16 juillet 2015 portant définition et administration des épreuves de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires et du concours d'entrée en classe de sixième ;
- VU l'Arrêté conjoint n° 2015-0238/MENA/MESS du 03 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement des secrétariats régionaux du concours d'entrée en classe de sixième ;